



Le Quiz «sécurité» de CARCAVELO



1) ces éléments de sécurité sont obligatoires :

catadioptrés sur les roues catadioptré rouge à l'arrière catadioptré blanc à l'avant sonnette
rétroviseur feu rouge à l'arrière feu blanc à l'avant

2) Circulant hors agglomération de nuit ou par mauvais temps, je dois porter un gilet à haute visibilité (rétro réfléchissant)

OUI NON Conseillé

3) le port du casque est obligatoire

pour les enfants jusqu'à 8 ans ; jusqu'à 12 ans , pour tout le monde

4) j'ai le droit de circuler en vélo sur les trottoirs en ville

pour tout le monde si j'ai moins de 8 ans

5) en vélo, on peut circuler à 2 de fronts sur une route

OUI NON Dans certains cas

6) A vélo, je peux écouter de la musique avec un casque audio

OUI NON Dans certains cas

7) les vélos doivent respecter ce panneau de limitation de vitesse

OUI NON



8) les cyclistes peuvent-ils traverser la zone piétonne symbolisée par le panneau suivant :

oui, oui, mais à l'allure du pas oui, mais en mettant pied à terre



9) que signifie ce panneau



Piste/bande cyclable obligatoire Piste/bande cyclable conseillée

10) En vélo, je peux passer au feu rouge et je suis prioritaire si ce panneau est présent :

OUI NON



11) Ce panneau indique que seuls des vélos peuvent circuler sur cette voie :

OUI NON



12) le damier vert peint au sol donne la priorité aux cyclistes :

OUI NON ça dépend



13) pour dépasser un cycliste en agglomération, un automobiliste doit respecter la distance de sécurité de :

1 mètre 1 mètre 50 2 mètres

14) une voiture peut franchir une ligne continue pour dépasser un cycliste :

OUI NON Dans certains cas

15) les accidents en vélo sont plus graves en agglomération qu'hors agglomération :

OUI NON

16) stationner sur un aménagement cyclable (bande ou piste) est sanctionnable de :

30 € 90 € 135 €